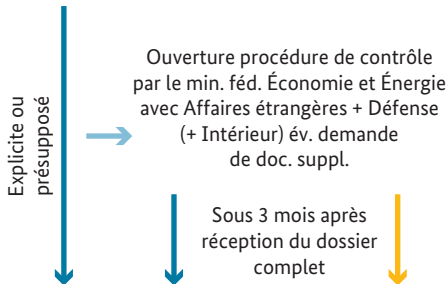


# Contrôle des acquisitions d'entreprises

## Sectoriel (§ 60–62 AWW)

Concerne toutes les acquisitions étrangères sensibles

Obligation de notification de l'acquéreur



Décision accord  
Min. féd. Économie  
et Énergie  
avec Affaires étrangères  
+ Défense (+ Intérieur)

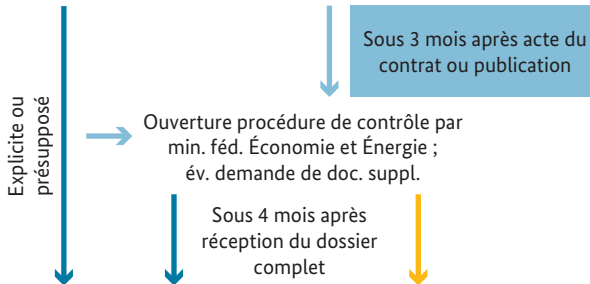
Refus d'autorisation/  
décisions  
Min. féd. Économie  
et Énergie avec Affaires  
étrangères + Défense  
(+ Intérieur)

## Général (§ 55–59 AWW)

Concerne seulement les acquisitions par des étrangers hors UE et AELE

L'acquéreur demande un certificat de conformité

Initié par le min. féd. Économie et Énergie



Certificat de conformité  
du Min. féd. Économie  
et Énergie

Refus d'autorisation/décisions  
Min. féd. Économie  
et Énergie avec accord  
gouvernement fédéral